RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Inserm
La science pour la santé
From science to health

Département des Affaires Juridiques
Décision : DAJ2026-291

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 19 novembre 2025
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2021-166
relative aux délégations régionales de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le courrier du 16 septembre 2026
ayant pour objet la nomination de Madame Stéphanie DIAS aux fonctions d'agent comptable secondaire intérimaire en remplacement de Madame Amina MEZRISSI ;

DECIDE

Article 1 : Madame Nathalie Stéphanie DIAS, ingénieure d'étude de l'Inserm, est nommée agent comptable secondaire par intérim auprès de la délégation régionale Paris – IDF Centre-Est de l'Inserm.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1er octobre 2026.

Didier Samuel
Président-directeur général de l'Inserm